

**Du 3 mai au 30 mai :**

**Validation de l'avis provisoire d'orientation :**

**SCOLARITÉ SERVICES**

SERVICE EN LIGNE  
**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond à la (aux) demande(s) des représentants légaux :

**Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3e trimestre / 2d semestre.**

Intention 1: 2de générale et technologique ou 2de STHR Avis favorable

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement. VALIDER

**Choix définitif :**

**SCOLARITÉ SERVICES**

SERVICE EN LIGNE  
**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

**Vous devez sélectionner une voie.**

AJOUTER UN CHOIX

ANNULER VALIDER

**Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.**

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.